

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

L'an deux mille DIX NEUF,

Le PREMIER OCTOBRE à 18 heures

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de la Mairie sous la présidence de Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Date de la convocation : 26 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Ayant pris part aux délibérations : 17

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Louis DÉMELIN, Maire, MM. Michel SARRAN, Jean-Luc CARRERE, Mme Carole BRETON, adjoints, MM Turenne CHAUSSE, Bruno ROBERT, Jean-Louis SARDA, Jean-Claude CÔ, Daniel VERGES, Michel RIFF, Mmes Yvette IGLESIS, Martine PIERA.

Absente excusée : Annick BAUDCHON.

Absent : Pascal TISSANDIER

Avaient procuration : Jean-Louis DÉMELIN de Natalie LUQUIENS, Michel SARRAN de Marie-Jeanne RIVOT, Turenne CHAUSSE de Nicole LESAVRE, Jean-Luc CARRERE de Katell MATET, Martine PIERA de Jean-Michel LATUTE.

DEL-2019-111- MODIFICATION DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Conformément à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 lié à l'accroissement temporaire d'activité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 02/10/2019

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 02/10/2019 ;

- Création d'un poste d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet sur la bibliothèque à compter 01/11/2019 ;

- Création d'un poste d'animation

D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'eu égard aux tableaux d'avancement de grades proposés par l'autorité territoriale et validés par la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales lors de sa réunion du 24 juin 2019, il conviendrait de modifier le tableau des emplois communaux avec effet au mieux des intérêts de l'agent dans les conditions ci-dessous :

FILIERE TECHNIQUE

	POSTES EXISTANTS	POSTES A CRÉER	DATE EFFET CREATION	SOLDE
Adjoint Technique	4	1	01/10/2019	5
Agent de maitrise	3	1	01/10/2019	4

FILIERE ANIMATION

	POSTES EXISTANTS	POSTES A CRÉER	DATE EFFET CREATION	SOLDE
Adjoint d'animation Ppal de 2 ^{ème} classe affecté à la bibliothèque	3	1	01/10/2019	4
Adjoint d'animation	4	1	01/10/2019	5

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois communaux dans les conditions ci-annexées

Fait à FONT ROMEU ODEILLO VIA le 2 Octobre 2019

Le Maire,
Jean-Louis DÉMELIN

